

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Maire de Rabastens (Tarn) certifie que le Conseil Municipal a été régulièrement convoqué en séance publique ordinaire le 31 mai 2017 à 20h45.

Rabastens, le 24/05/2017

Le Maire,

### **Présents:**

Pierre VERDIER - Daniel BARRAQUE - Danièle BOROT - Paul BOZZO - Albert BRAS - Alain BREST - Jean-François CARIVEN - Françoise CATHALA - Jean François COZZOLINO - Sabine ARTUSO - Cécile DERREVEAUX - Jacqueline FELZINES - Jean-Guy LECLAIR - Christian LE GRAND - Marie-Martine MANIAGO - Dominique MOUCHET - Bernard MONTFRAIS - Bernard MONTLIVIER - Ludivine PAYA DELMON - Marie-Pierre ROBERT - Jean-Paul RUFFIO - Stéphanie SARRADE - Annie VIGNERAC

### **Représentés :**

Madame Sarah CAMPREDON ayant donné procuration à Christian LEGRAND

Madame Séverine AHLSELL DE TOULZA ayant donné procuration à Paul BOZZO

Monsieur Guy DELHAYE ayant donné procuration à Pierre VERDIER

Madame Marie MONNIER ayant donné procuration à Danièle BOROT

Monsieur Christian TABOURIN ayant donné procuration à Françoise CATHALA

**Absente :** Aude CAPELLI

**Secrétaire de séance :** Cécile DERREVEAUX

---

### **L'ordre du jour est le suivant :**

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 mai 2017

1- Finances: budget principal et assainissement

1.1- Vote des Comptes Administratifs 2016 Budgets Commune et Assainissement

1.2- Travaux d'investissement

- Aménagement parking Escudié et abords Collège Gambetta
- Aménagement hameau Saint-Géry et quartier Rieuvert
- Aménagement sécurité routière
- Aménagement rue du Faubourg Saint Michel
- Lotissement Bas de St Jean
- Quartier du Château
- Aménagement impasse Arroux de la Serre + nouvelle entrée collège Puységur
- Protection virage (RD 12 route de Grazac)
- Acquisition matériel de propreté et espaces verts
- Réalisation du dossier de régularisation du Barrage des Auzerals
- Réalisation clôtures du camping
- Mur du cimetière Puycheval
- Escalier Eglise des Blancs

1.3- Vote tarifs visites nocturnes au flambeau

1.4- Subventions à des associations

1.5- Acquisition d'oeuvres d'art pour le Musée du Pays Rabastinois

2- Fonds Barnier

3- Plan Communal de Sauvegarde et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

4- Enquêtes publiques conjointes relatives à l'instauration des périmètres de protection autour du captage "L'Hermitage" - SIAEP de la Moyenne Vallée du Tarn

5- Dénomination de voies

5.1- Dénomination Départementale D19

5.2- Nouvelle dénomination de la rue du cimetière

6- Point CCAS

7- Point sur l'intercommunalité

8- Point sur les travaux

9- Questions diverses

---

Le procès- verbal du conseil municipal du 09/05/2017 est adopté **à l'unanimité.**

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de rajouter une question à l'ordre du jour :

# Retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la Communauté d'agglomération en application de l'article I5211-19 du cgct.

à l'unanimité.

## 1- Finances: budget principal et assainissement

### 1.1- Vote des Comptes Administratifs 2016

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Danièle BOROT afin d'assurer la tenue de la séance, il quitte ensuite la salle afin que les comptes-administratifs des budgets de la ville et de l'assainissement puissent être votés.

Il est demandé au Conseil Municipal d'examiner les comptes établis par l'ordonnateur et retraçant les opérations de l'exercice 2016 en dépenses et en recettes de fonctionnement et d'investissement qui ont été examinés par la commission des finances du 30/05/2017.

La parole est donnée à Monsieur Bernard MONTLIVIER qui indique que le compte administratif reprend toutes les opérations budgétaires réalisées de janvier à décembre 2016.

De façon synthétique, il s'établit comme suit :

#### VILLE

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLOTURE 2016
FONCTIONNEMENT	4 822 293.21	5 727 973.89	905 680.68	1 044 014.68
INVESTISSEMENT	1 611 406.17	1 747 539.49	136 133.32	-48 886.24

#### ASSAINISSEMENT

Le compte administratif reprend toutes les opérations budgétaires réalisées de janvier à décembre 2016. De façon synthétique, il s'établit comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE 2016	RESULTAT DE CLOTURE 2016
EXPLOITATION	144 981.81	639 791.38	494 809.57	410 776.01
INVESTISSEMENT	611 470.75	119 298.08	-492 172.67	-92 460.17

Où il est présent exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (Le Maire ne prend pas part au vote comme il se doit), adopte, **à l'unanimité**, les comptes de gestion et les comptes administratifs 2016, identiques en valeur et :

-approuve le compte administratif de la Commune 2016 et décide de reporter sur le BP 2017 le solde de la section de fonctionnement compte 002 – résultat reporté : 1 044 014.68 €  
le solde d'exécution d'investissement sur le compte 001 : -48 886.24 €

-approuve le compte administratif de l'Assainissement 2016 et décide de reporter sur le BP 2017 le solde de la section d'investissement, compte 001 : -92 460.17 €

### 1.2- Travaux d'investissement :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote des budgets primitifs il avait indiqué que tous les travaux d'investissements seraient validés par le conseil municipal compte-tenu des délais

très courts qui avaient contraints le conseil à voter le BP 2017 sans avoir pu débattre des travaux d'investissements à réaliser en 2017.

Ainsi Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR :

Sur proposition de la commission urbanisme du 16/05 et après avis favorable il est proposé les travaux d'investissement suivants :

- **Aménagement parking Escudie et abords Collège Gambetta :**
  - projet de stationnement des bus, avec montée/descente des élèves côté entrée principale du collège
  - augmentation du nombre de places pour voitures (ancien emplacement bus)
  - concertation avec Federtep pour le projet définitif
  - enveloppe financière globale: 76 000 euros (aménagement urbains: 40 000 € + frais notaires parking médiathèque 31 200 € + travaux parking Escudie 4 800 €).
  
- **Aménagement hameau Saint-Géry et quartier Rieuvert :**
  - ralentissement vitesse (chicane + panneaux agglomération) : 7 000 €.
  
- **Aménagement sécurité routière :**
  - achat de deux radars pédagogiques photovoltaïques : 3500 € l'unité.
  
- **Aménagement rue du Faubourg Saint Michel :**
  - enveloppe globale: 64 500 € (bordures trottoirs et ralentisseurs 29 000 €, secteur la Poste 5 000 €, génie civile route de Salvagnac 30 000 €).

Monsieur Paul BOZZO présente ensuite les travaux suivants :

- **Lotissement Bas de St Jean :**
  - prévision extension réseau électrique (8 200 € : part à charge de la commune).
  
- **Quartier du Château :**
  - Revêtement chaussée : rue du Consistoire et quai du Descargadou : 53 500 €.
  
- **Protection virage (RD 12 route de Grazac) :** 5 800 €.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Jean-François CARIVEN:

Sur proposition de la commission développement durable du 23/05 et après avis favorable il est proposé les travaux d'investissement suivants :

Acquisition matériel :

- Matériel de propreté : 2 souffleurs au lithium 3 700 €, 1 gloutton électrique 14 000 €
- Matériel espaces verts : tondeuse 500 €, taille haie 400 €, sécateur batterie 800 €, matériel subventionné 12 414 €
- Réalisation du dossier de régularisation du Barrage des Auzerals : environ 3 000 €
- Réalisation clôtures du camping : 21 100 €

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur Paul BOZZO:

Sur proposition de la commission vie quotidienne des 17/05 et 24/05 et après avis favorable il est proposé les travaux d'investissement suivants :

- Mur du cimetière Puycheval : 4 500 €
- Escalier Eglise des Blancs : 25 000 €

Tous les investissements présentés sont validés **à l'unanimité.**

### **1.3- Vote tarifs visites nocturnes au flambeau**

Monsieur Bernard MONTLIVIER indique que vu les avis favorables des commissions vie quotidienne du 24 mai 2017 et des finances du 30 mai 2017,

Il est proposé de reconduire les visites nocturnes au flambeau et de fixer les tarifs de visite nocturne de la ville à 5 € par personne (gratuit - 12 ans) à compter du 01 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs des visites nocturnes au flambeau à compter du 01 juillet 2017.

#### 1.4- Subventions à des associations

Monsieur le Maire indique que sur proposition des commissions vie quotidienne et finances du mai 2017, il est proposé au conseil municipal de verser les subventions 2017 aux organismes et associations ainsi qu'il suit :

Association	Montant attribué 2017
Badminton	400 €
Rabas' Rock	4 500 €
Sarc XV Rugby	2 000 €
Avenir cycliste	600 €
Gymnastique rabastinoise	450 €
Rabas Fêtes (Comité des fêtes)	12 000 € dont 3 000 € déjà versés
ADMR Brens	200 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- approuve les montants attribués aux associations selon le tableau tel que présenté par Monsieur le Maire,

- autorise Monsieur le Maire à procéder aux versements correspondants.

#### 1.5- Acquisition d'oeuvres d'art pour le Musée du Pays Rabastinois - examiné en commission des finances le 30 mai

Le musée du Rabastinois envisage d'acquérir cette année pour une somme de 13 200 € :

1 - une boîte à hostie en buis tourné, sculpté et doré, faite pour l'abbé Gaubert, curé de Saint-Pierre de Bracou à Couffouleux, vers 1720.

2 - un bénitier de chevet en terre vernissée orné d'une plaque représentant une vierge à l'enfant assise avec saint Jean-Baptiste et une tête aux cheveux bouclés, Giroussens XVIIIe siècle

3 - une assiette décorée d'un édifice (un pigeonnier) avec l'inscription : PIERO MASIE MARTRO SCAPAT deMURANT A ROCOS 1736 . Giroussens daté 1736

4 - Jane ATCHÉ, paire de lithographie de : *femme aux violettes* et *femme aux ancolies*, vers 1902

5 - un bénitier de chevet en terre vernissée crème et vert, orné d'une plaque représentant une vierge à l'enfant assise , Giroussens XVIIIe siècle

6 - un très grand bassin à ombilic de terre vernissée à décor peint vert et brun, Giroussens, première moitié du XVIIe siècle

7 - Luce BOYALS, portrait au crayon de son mari Georges Gaudion, vers 1925

8 - Georges GAUDION, trois aquarelles : *Peintures (pour une exposition), Au bords du Tarn, Couvertures de ses partitions*, vers 1930

pour lesquels la Commission Scientifique Régionale a donné un avis favorable lors de ses séances du 13 octobre 2016 et 3 mai 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire à :

- monter les dossiers de demande de subventions auprès de l'Etat et de la Région, dans le cadre du FRAM, au taux le plus élevé possible,
- solliciter une subvention auprès du FRAM au taux le plus élevé possible.

## **2- Fonds Barnier**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR,

Considérant que la Commune n'a pas de logement à mettre à la disposition des-dites familles,

Considérant que l'utilisation des ressources du fonds de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM) Fonds Barnier initialement affectées aux expropriations a été progressivement élargie et concernent notamment les types de dépenses suivants :

- expropriation de biens exposés à des risques naturels majeurs ;
- acquisitions amiables de biens exposés à des risques naturels majeurs ou gravement sinistrés par une catastrophe naturelle ;
- dépenses d'évacuation temporaire et de relogement ;
- études et travaux de réduction de la vulnérabilité imposés par un plan de prévention des risques naturels approuvé ;
- campagnes d'information sur la garantie catastrophe naturelle ;
- financement des opérations menées dans le cadre des programmes d'actions de prévention contre les inondations (PAPI) validées par la commission mixte inondation ;
- études et travaux ou équipements de prévention ou de protection contre les risques naturels des collectivités territoriales ;
- dépenses afférentes à la préparation et à l'élaboration des plans de prévention des risques naturels et aux actions d'information préventive ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **à l'unanimité** autorise Monsieur le Maire :

- à solliciter les Fonds Barnier au titre de la prise en charge des loyers des familles,
- à prendre en charge les loyers des Familles Laffont Placette et Gounin sous réserve d'éligibilité du dossier de ces deux familles à ce type d'aide étant entendu que les paiements n'interviendront qu'à partir de la réception de l'arrêté de subvention.

## **3- Plan Communal de Sauvegarde et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR,

Vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile qui doit permettre une gestion optimale des situations d'urgence pouvant survenir sur le territoire des communes,

Vu le décret n° 2005-1156 du 13 septembre 2005 qui précise son contenu et détermine les modalités d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde,

Vu le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 qui a introduit le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs dont le but est de sensibiliser les habitants sur les risques auxquels ils peuvent être confrontés sur le territoire de la commune, le DICRIM doit être intégré au Plan Communal de Sauvegarde,

Considérant que dans le cadre du dépôt du dossier de demande de Fonds Barnier pour la prise en charge de l'expertise géotechnique instabilité des falaises du tarn (délibération du 06/03/2017), l'Etat demande à la Commune de fournir le Plan Communal de Sauvegarde ou un engagement de la part de la Commune en ce sens,

Considérant que la Commune n'a pas de Plan Communal de Sauvegarde,

Il convient d'engager une réflexion quant à l'élaboration de ce Plan et également prévoir la rédaction d'un DICRIM.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, accepte de lancer une réflexion pour l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et la rédaction d'un DICRIM.

#### **4- Enquêtes publiques conjointes relatives à l'instauration des périmètres de protection autour du captage "L'Hermitage" - SIAEP de la Moyenne Vallée du Tarn**

**Reporté**

#### **5- Dénomination de voies**

##### **5.1- Dénomination Départementale D19**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Guy LECLAIR qui indique à l'assemblée que sur proposition de la commission urbanisme réunie le 06 avril il est soumis à l'assemblée une nouvelle dénomination pour la Départementale 19 du Pont de Passe jusqu'à la limite de la commune ceci afin de faciliter la numérotation métrique. Il s'agirait de dénommer cette voie "Route de Montgaillard".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la dénomination de la Départementale D19 du Pont de Passe jusqu'à la limite de la commune "Route de Montgaillard".

##### **5.2- Nouvelle dénomination de la rue du cimetière**

Monsieur le Maire indique que considérant les demandes d'habitants de la rue du cimetière de changer le nom de la dite-rue, il est proposé au conseil municipal de donner une nouvelle dénomination à la rue du cimetière et ainsi la nommer Rue du Général Raynal.

Au titre de sa fonction de Maire de Rabastens mais aussi compte-tenu de son rôle en tant que combattant de la France libre lors de la guerre de 39/45. Un récent ouvrage écrit par un rabastinois a mis en lumière cet homme pour ceux qui ne connaîtraient pas son histoire.

Monsieur Alain BREST indique être favorable à cette nouvelle dénomination mais s'interroge sur les conséquences d'un changement de nom de rue pour les habitants de la-dite rue. N'y aurait-il pas d'autres rues à baptiser à ce nom ?

Monsieur le Maire indique que les deux noms apparaîtront sur la plaque de rue.

Monsieur Christian LEGRAND indique que le même problème se pose lors de la numérotation des rues, Monsieur Bernard MONTLIVIER précise que le site internet du gouvernement permet d'effectuer toutes les démarches officielles en ligne et termine en indiquant qu'il s'agit avant tout d'une demande des habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve **à l'unanimité** la nouvelle dénomination de la rue du cimetière : Rue du Général Raynal.

#### **6- Point CCAS**

Madame Danièle BOROT présente le budget voté du CCAS pour 2017.

#### **7- Point sur l'intercommunalité**

Monsieur le Maire propose d'aborder la question rajoutée à l'ordre du jour en début de séance dans le point intercommunalité:

#### **RETRAIT DES COMMUNES DE MISSECLE ET MOULAYRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-19 du CGCT**

**Le Conseil municipal,**

**Vu** l'article L. 5211-19 du Code général des collectivités territoriales, autorisant une commune à se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale dont elle est membre, sauf s'il s'agit d'une communauté urbaine ou d'une métropole, dans les conditions prévues à l'article L.5211-25-1 du Code général des collectivités territoriales, avec le consentement de l'organe délibérant ;

**Vu** les délibérations des communes de Missècle et Moulayrès en date du 24 janvier 2017, demandant leur retrait de la Communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère-Grésigne, Pays Salvagnacois afin d'adhérer à la Communauté de Communes du Pays Lautrecois,

**Considérant** la situation géographique de ces deux communes et de leur localisation dans la zone d'attractivité de commerces et de services des communes de Damiatte et Saint-Paul-Cap-de-Joux, membres de la Communauté de communes du Pays Laurécois,

**Vu** la délibération de la communauté d'agglomération Rabastinois, Tarn & Dadou, Vère- Grésigne, Pays Salvagnacois en date du 18 avril 2017 approuvant le retrait des communes de Missècle et Moulayrès,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- émet un avis **favorable** au retrait des communes de Missècle et Moulayrès de la Communauté d'agglomération en vue de leur adhésion à la Communauté de communes du Pays Lautrecois ;
- mandate le Maire pour transmettre la présente délibération au Président de la Communauté d'agglomération.

#### **Points d'actualité:**

\*Le conseil de communauté s'est prononcé en faveur du nom de "Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet", la commune de Rabastens sera amenée à se prononcer sur ce nom lors du prochain conseil.

\*Extension de packs en faveur de l'installation ou la reprise de commerces

\*Extension des fonds de concours pour la rénovation énergétique des bâtiments publics communaux et des logements communaux et le développement des énergies renouvelables.

\*1<sup>ière</sup> conférence des maires de l'agglomération prévue le 19 juin.

#### **8- Point sur les travaux**

Travaux sur la piscine municipale

Ajustements sur le plan de circulation de la ville

Remise en état d'équipements suite aux violents orages

#### **9- Questions diverses**

Monsieur Paul BOZZO indique que le Passe-Pont a fêté son 100 000<sup>e</sup> usager.

Une réunion est programmée avec la SPL d'un Point à l'Autre afin de réfléchir au projet d'extension du circuit.

Madame Danièle BOROT indique que l'organisation de la nouvelle semaine est en cours suite aux dysfonctionnements constatés.

Encouragée par l'inspecteur d'académie l'équipe éducative s'est réunie et propose pour la rentrée de septembre les nouveaux horaires tels que suit:

Lundi/mardi/vendredi 9h-12h15 / 13h50-16h30

Mercredi: 9h-12h15

Jeudi : 9h-12h/13h30-16h30 (1/2 journée d'activités péri-scolaires)

Le 04 juillet l'inspection d'académie donnera son avis sur ces nouveaux horaires.

Monsieur le Maire indique que cela n'était pas la volonté municipale mais le fait de regrouper sur une demi-journée les activités permet de prendre en compte la grande particularité de juxtaposition des activités sur un seul site regroupant 500 élèves.

Monsieur Alain BREST souhaite un bilan financier du nouveau plan de circulation.

Monsieur le Maire indique que 25 000 € ont été budgétisés pour 2017, il est un peu prématuré de faire un bilan d'ici l'automne.

Madame Françoise CATHALA indique que certaines jardinières gênent les manoeuvres sur des emplacements de stationnement.

Monsieur Jean-Guy LECLAIR précise qu'il y aura dans les prochaines semaines des poteaux à mémoire de forme installés en remplacement des bacs à fleurs qui n'étaient là qu'en phase expérimentale.

Madame Ludivine PAYA-DELMON indique que le camping sera ouvert du 01/07 au 03/09,

Deux personnes sont recrutées pour cette période, elles seront présentes sur site 24h/24.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H06.